

**Label**  
Argent 2019-2020



**COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS**  
Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - - F.F.H. : 04 021 2602

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
EN DATE DU VENDREDI 25 JANVIER 2019**

-----

Le 25 janvier 2019 les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la salle Ciney parc de la Mairie à Semur-en Auxois, sur convocation écrite faite par le Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2018.

L'Assemblée est présidée par Grégoire Arranz Président de l'Association, assisté de Hervé Toggwiler Vice-Président et de Gilles Beloeil Secrétaire Général. Philippe Guillier Trésorier étant malade, est excusé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres, ladite feuille de présence permet de constater, selon les statuts en vigueur, que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du président - Vote sur le rapport moral
- Rapport et compte-rendu financier du trésorier
- Rapport des vérificateurs des comptes - Décharge au trésorier
- Bilan sportif
- Programme d'activités - Rapport sur les différentes commissions
- Validation du taux de cotisation pour la saison 2019/2020
- Présentation du budget prévisionnel
- Présentation des modifications du règlement intérieur - Vote
- Élection au conseil d'administration pour les places vacantes
- Questions diverses

**Allocution de bienvenue**

Le président ouvre la séance à 19h35 et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée. Il souhaite en son nom et celui du Conseil d'Administration ses meilleurs vœux pour l'année 2019 et il salue tout particulièrement la présence de, Monsieur Alain GAUDOT, Président du Comité Départemental Handisport de Côte d'Or et de Madame Angélique Marchal Secrétaire du CDH21  
Monsieur Patrick CREUSOT, Maire Adjoint délégué au sport et à la jeunesse

Les personnes suivantes se sont excusées :

Madame SADON, Maire de Semur-en-Auxois

Monsieur Christophe PAIN, Président de L'Office Municipal des Sports qui est représenté par

Monsieur Hervé Toggwiler membre élu du comité directeur de l'OMS

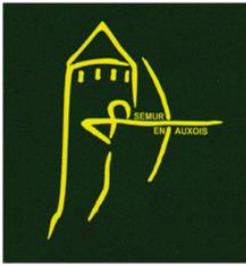
Monsieur Christian LAFORET, Président du Comité Régional de Bourgogne Franche Comté de tir à l'arc

Monsieur Arnaud GRILLOT Président du Comité Régional Handisport de Bourgogne Franche Comté.

Monsieur Gilles COLLIN, Président du Comité Départemental de Côte d'or de tir à l'arc.

**Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations  
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois  
N° SIRET 494826290 00012**

**Courriel : [cie.archers.auxois@gmail.com](mailto:cie.archers.auxois@gmail.com) Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>**



## **COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS**

**F.F.T.A. : 02 21 018 - Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.H. : 04 021 2602**

### **1. Rapport Moral du Président**

Le Président donne lecture de son rapport moral (en annexe) puis la discussion est ouverte.

#### **Vote du Rapport Moral**

Personne ne demandant la parole, le rapport moral est soumis au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité sous les applaudissements.

### **2. Rapport et Compte Rendu Financier**

Philippe Guillier, trésorier, étant excusé et le trésorier adjoint étant également excusé mais ayant donné pouvoir à Hervé Toggwiler, celui-ci, en tant que vice-président de la Compagnie présente le compte de résultat et le bilan de l'Association (en annexes) Il informe l'Association d'un déficit net de 243,30€ dû principalement aux achats de matériels et équipements et aux achats liés à la ciblerie mais que le bilan de l'Association reste néanmoins positif. Il est à noter que cette année, le versement d'une aide de la CCTA ainsi que les animations menées tout au long de l'année ont permis de réduire ce déficit.

Une précision est principalement donnée sur :

- Un défaut de regroupement sur une seule ligne des subventions OMS et CCTA. Cela ne change en rien le résultat, mais pour plus de clarté ce défaut sera rectifié.

### **3. Rapport des vérificateurs des comptes**

Présentation du rapport de vérification (en annexe) signé par deux vérificateurs qui certifient la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'Assemblée.

#### **Décharge au trésorier**

Après avoir remercié les deux vérificateurs, est soumise au vote à main levée la résolution suivante : « l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du compte rendu financier et celui des vérificateurs, donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2018 ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **4. Bilan Sportif**

Le bilan sportif est présenté par notre Président (en annexe)

Il est à noter particulièrement :

- l'organisation à domicile d'une compétition TCE et une Fédéral comptant pour le championnat départemental valide et handisport



## **COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS**

**F.F.T.A. : 02 21 018 - Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.H. : 04 021 2602**

- que sur la saison 2017/2018, les résultats sont en progression par rapport à la saison précédente ce qui valorise l'image du Club et de la ville de Semur en Auxois au plan régional et national :

- \* 12 titres départementaux et 8 podiums.
- \* 2 titres régionaux et 3 podiums.
- \* 1 participation sur un critérium national et 1 titre par équipe.
- \* 7 participations sur un championnat national.

Et en handisport

- \* 8 titres régionaux
- \* 3 participations avec 2 podiums nationaux dont 1 titre

- La formation de deux nouveaux assistants entraîneurs

Une discussion est engagée sur la nécessité de trouver des entraîneurs et un arbitre dans un avenir proche.

### **5. Activités et commissions**

Gilles Beloeil, secrétaire, fait un point sur les activités réalisées par les différentes commissions lors l'année 2018 (documents en annexe) et sur la nécessité, dans un contexte de plus en plus tendu sur les subventions financières reçues, de développer au sein de la commission « promotion /partenaires » le mécénat et le partenariat - c'est une question de pérennité de l'Association - et d'essayer de développer vers les Sociétés et les CE les initiations au tir lors d'animations ;

### **6. Validation du Taux de cotisation pour la saison 2018/2019**

La proposition du Conseil d'Administration de ne pas changer les tarifications pour la saison 2018/2019 est adoptée à l'unanimité

### **7. Budget prévisionnel**

En l'absence du trésorier, Hervé Toggwiler présente le budget prévisionnel (en annexe) et ouvre la discussion en précisant que ce budget a été réalisé en tenant compte des contraintes prévisibles, exemple une seule compétition du fait des travaux envisagés sur la salle.

Le budget n'appelant plus de question particulière, est soumis au vote à main levée.

Ce budget est adopté à l'unanimité. De chaleureux applaudissements remercient Hervé et le travail du Trésorier.

### **8. Présentation des modifications apportées au Règlement Intérieur**

Le Secrétaire rappelle qu'il est du devoir du Conseil d'Administration de vérifier régulièrement l'adéquation du Règlement Intérieur à la vie de l'Association. Le Conseil d'administration a donc procédé à la relecture du dernier règlement en date du 11 septembre 2013, apporté quelques



## COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

F.F.T.A. : 02 21 018 - Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.H. : 04 021 2602

modifications et envoyé 1 mois avant l'AG le projet de texte à tous les adhérents pour avis et amendements si nécessaire. Les modifications portent principalement sur

- ajout d'un texte, qui figurait sur le bulletin d'adhésion interne, concernant la prise en charge de mineur ou archer sous tutelle
- des précisions sur le prêt et la location possible de matériel
- et surtout un paragraphe sur les données personnelles collectées par le Club. Ce texte avait déjà été inclus au dos du bulletin interne d'adhésion afin de répondre à la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données de mai 2018.

Les modifications apportées ne faisant pas l'objet de remarque, il est procédé au vote à main levée

Le règlement intérieur présenté est adopté à l'unanimité. Il est donc applicable dès maintenant (voir annexe).

### 9. Élection au Conseil d'Administration pour les places vacantes

Actuellement 4 places sur douze sont disponibles au Conseil d'Administration qui a été élu pour 4 ans lors de l'assemblée de janvier 2017. Selon nos statuts, pour être candidat il faut être âgé de + de 16 ans et être adhérent de l'Association depuis plus d'un an. Sont candidats à l'élection (*par ordre alphabétique*) : Goyot Jean Louis – Guiot Cyril – Guiot Gaëlle – Nys Marianne. Il est procédé au vote.

Sont élus au Conseil d'administration sous les applaudissements Goyot Jean Louis – Guiot Cyril – Guiot Gaëlle – Nys Marianne.

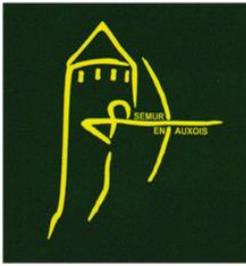
### 10. La parole est donnée à nos invités

- Monsieur Patrick Creusot – Après avoir présenté au nom de la Mairie ses vœux pour la nouvelle année, nous informe comprendre mieux, à la vue des résultats sportifs, pourquoi la Compagnie des Archers de l'Auxois a été élue Club de l'année par l'Office Municipal des Sports d'autant plus que le Club représente Semur-en-Auxois lors des compétitions.

Ayant repris la responsabilité de la vie Associative, une réunion est organisée en présence de Madame le Maire afin de brasser culture, sport, histoire, art....lors de cette réunion le calendrier des activités sera précisé avec quelques modifications pour le Trophée Charles Gally lors de la fête du sport.

La Mairie a rencontré un certain nombre de fois les Archers soit pour des distinctions du club ou de certains de ses adhérents, soit lors de réunions regroupant les associations sportives sur le thème Handisport soit pour préciser les besoins concernant les travaux du hall agricole.

Sur ces travaux le Cahier des Charges est en cours de rédaction avec une estimation entre 200 et 300 M€ pour une première tranche en 2019 « toiture et bardage des côtés », des discussions sont d'ailleurs en cours avec le Siseco pour envisager la réfection de la toiture de l'ensemble du hall en une seule opération. Il est fort probable que la tranche « électricité/chauffage » se décale vers fin 2019 et 2020. Le budget sera voté en mars pour lancement des appels d'offres et démarrage des travaux début juin comme prévu.



## COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

F.F.T.A. : 02 21 018 - Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.H. : 04 021 2602

- Monsieur Alain Gaudot est heureux de voir autant d'archers en cette assemblée et souhaite vœux de réussite à ceux-ci : il précise que le Conseil d'Administration du CDH n'a pas encore délibéré sur les aides potentielles envers les clubs. Plutôt que des subventions pourquoi ne pas envisager la mise à disposition à titre gracieux (selon des règles à préciser) d'un agent du Comité Départemental qui pourrait apporter une aide en informatique par exemple. L'AG du Comité Départemental Handisport se déroulera le 2 mars à Semur-en-Auxois.

Monsieur Alain Gaudot demande à ce que les clubs communiquent systématiquement le planning des compétitions et les résultats de celles-ci afin d'alimenter le site internet.

### 11. Questions diverses

- Pourquoi ne pas envisager de préférence l'utilisation de gobelets recyclables pour la buvette avec le logo du club ? Cela avait déjà été envisagé il y a quelques années, mais les coûts étaient rédhibitoires. Le point sera de nouveau étudié, mais il faut savoir que lors des compétitions ce sont généralement nos sponsors qui fournissent les gobelets.

Les Archers présents n'ayant plus de questions complémentaires la séance est levée à 21h05.

Un pot de l'Amitié clôture cette réunion.

Le Président

Le Secrétaire

Le Trésorier